UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD

Arrêté de création de comité de recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) au titre de la campagne 2026

La Présidente de l'université

- Vu le décret n°88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;
- Vu les modalités de recrutement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) votées au conseil académique en date du 12 septembre 2023 et au conseil d'administration en date du 20 octobre 2023 ;
- Vu la note de cadrage relative au recrutement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche en date du 21 janvier 2026 pour la rentrée universitaire 2026-2027 ;
- Vu la publication de postes d'ATER en section 21 ;

Arrête

Article 1 :

Un comité de recrutement, chargé d'examiner et de classer les candidatures, est créé dans le cadre des opérations de recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) en section 21 (Histoire de l'Occident médiéval (Ve-XVIe siècle)) pour l'UFR LLSHS avec une affectation recherche au laboratoire PLEIADE.

Article 2 :

Sont nommés membres du comité de recrutement :
- Madame Laure Godineau, représentante du laboratoire PLEIADE,
- Madame Emilie Saiello, représentante de la formation de l' UFR LLSHS,
- Madame Sarah Pelletier, représentante de l' UFR LLSHS,
- Monsieur Ivan Jablonka, membre du comité d'experts de la section 21,
- Monsieur Olivier Marin, membre du comité d'experts de la section 21,

Article 3 :

Madame Sarah Pelletier est nommée présidente du comité de recrutement.

Article 4 :

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villetaneuse, le 29/09/2026,

Pour la présidente et par délégation,
Le Vice-Président du Conseil Académique

Olivier OUDAR